RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n°16/2016

Relatif à une modification de l'affectation de la parcelle 496 au lieu dit « Grand Chaney » et sa mise à l'enquête.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers (ères),

La Commission d'Urbanisme, composée de Mesdames Nathalie Badertscher, Carine Gex, Sonia Pittet et de Messieurs Gérald Ernst, Didier Besson, Alain Galois et Stéphane Meier s'est réunie le 21 novembre 2016.

Lors de cette séance, Monsieur le Syndic Didier Lohri, accompagné de M. Vukasovic, Municipal, nous a présenté et commenté ce préavis, ce dont nous l'en remercions.

Pour mémoire, la modification de l'affectation de la parcelle 496 au lieu dit « Grand Chaney » a été acceptée par notre Conseil communal au printemps 2016, moyennant que les diverses procédures légales nécessitées pour ce changement soient respectées.

Ce préavis 16/2016 nous est donc présenté ce soir dans la continuité du préavis No 2. La Commission a pu constater que toutes les démarches administratives obligatoires ont à ce jour abouti.

La Commune de Chéserex, autorisée par son Conseil, va ainsi pouvoir acquérir les 5'073m2 proposés, moyennant le changement d'affectation de la parcelle 496 (soit une surface de 10'141m2) de Bassins qui devra, pour ce faire, être colloquée en zone agricole.

La Commission demande à notre Conseil d'adhérer à cette démarche de déclassement qui permettra à notre Commune d'obtenir une rentrée financière bienvenue, par l'échange de ses droits à bâtir. Elle tient par ailleurs à rappeler que, de toute manière, la zone du Grand Chaney devra être déclassée tout prochainement selon la volonté cantonale, lors de l'établissement de notre nouveau Plan Directeur communal, puisque les zones constructibles à Bassins sont trop nombreuses au regard du droit supérieur.

La Commission souhaite enfin que la Municipalité poursuive ses négociations pour l'échange des droits à bâtir restants avec une, voire d'autres collectivités publiques, ceci afin de pouvoir donner à cette opération la meilleure rentabilité possible.

En conclusion

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la Commission d'Urbanisme demande au Conseil Communal de Bassins :

d'accepter

le préavis no 16 / 2016 relatif à la modification de l'affectation de la parcelle 496 au lieu-dit « Grand Chaney », selon les modalités expliquées par le préavis.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers (ères), nos salutations les meilleures.

Bassins, le 23 novembre 2016.

Nathalie Badertscher

Carine Gex

Gérald Ernst

Didier Besson

Alain Galois

Stéphane Meier

Sonia Pittet, rapporteur